

➤ À remplir obligatoirement pour tous les licenciés (en lettres majuscules)

FEMME ☐ HOMME ☐

NOM D'USAGE :

PRÉNOMS :

E-MAIL :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

NOM DE NAISSANCE :

DATE DE NAISSANCE :

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :

VILLE :

Nombres d'heures de cours choisies : Entourer les séances choisies

LUNDI	après-midi	18H00 - 19H00	Émilie P	 Pilates
		19H00 - 20H00		
MARDI	matin	08h45 - 09h45	Émilie O	 Gym douce
		09h45 - 10h45		 Gym dynamique
		11h00 - 12h00	Anne-Sophie	 Activités Physiques Adaptées
MERCREDI	matin	10h00 - 11h15	Émilie P	  Danse - Stretching
JEUDI	matin	09h00 - 10h00	Anne-Sophie	 Gym douce
		10h00 - 11h00		 Gym dynamique
		11h00 - 12h00		 Gym dynamique
	après-midi	18h30 - 19h30	Émilie P	 Cardio Renforcement musculaire
		19h30 - 20h30		 Ener'gym

COTISATION SAISON 2026/2027

La cotisation est annuelle et ne fera l'objet d'aucun remboursement en dehors des situations expressément prévues au règlement intérieur. Elle peut néanmoins faire l'objet d'un échelonnement par la remise de plusieurs chèques.

GRILLE TARIFAIRE (Licence incluse)

1 Cours de 1h : 130€/saison

2 Cours de 1h : 185€/saison

3 Cours de 1h : 235€/saison

Cours A.P.A de 1h

125€/saison

1 Cours de 1h15 : 155€/saison

2 Cours de 1h + 1h15 : 205€/saison

3 Cours de 2h + 1h15 : 255€/saison

REMISE DE VOTRE INSCRIPTION

L'accès aux séances est conditionné à la remise d'un dossier d'inscription complet :

- ☐ Fiche d'inscription complétée, datée et signée (au verso)
- ☐ Certificat médical ou attestation «questionnaire de santé»
- ☐ Paiement de la cotisation

Chèque ☐ à l'ordre de : Gym Volontaire de l'Etrat

DROIT À L'IMAGE sur tout support (papier, internet, Facebook) : oui ☐ Non ☐

Fait à Le

Signature

➤ Certificat de non-contre-indication à la pratique sportive

Conformément à l'article L. 231-2 du code du sport

● Pour le public majeur :

Le certificat médical n'est plus demandé. Le majeur doit remettre une attestation confirmant qu'il a répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé et à défaut remettre un certificat médical datant de moins de 6 mois.

● Pour le public mineur :

Le certificat médical n'est plus demandé. Le mineur doit remettre une attestation confirmant qu'il a répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé spécial mineur et à défaut remettre un certificat médical datant de moins de 6 mois.

➤ Assurance

Assurance Conformément à l'article L. 321-1 du Code du sport, la FFEPGV a conclu un contrat d'assurance (avec la MAIF) qui couvre les associations et les adhérents pour l'ensemble des activités mises en œuvre du 01 septembre 2023.

Le licencié est informé de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance complémentaire de personne couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer et de garanties relatives à l'accompagnement juridique et psychologique ainsi qu'à la prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques. Il peut souscrire ces garanties complémentaires auprès de l'assureur de son choix.

➤ Statuts et Règlement intérieur

L'adhésion à l'association entraîne l'acceptation de l'ensemble des dispositions de ses statuts et de son règlement intérieur. Les documents sont consultables auprès de notre association.

➤ Participation à l'Assemblée Générale

L'association est administrée par un Bureau ou un Comité Directeur bénévole. Il est important que chacun participe à la vie du club notamment par sa présence à l'Assemblée Générale annuelle.

➤ Utilisation des données personnelles

L'adhérent est informé que l'association et la FFEPGV collectent et utilisent ses données personnelles dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association et du contrôle de l'honorabilité lorsqu'il est nécessaire. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion associative, mais également à des fins statistiques non-nominatives. Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail à l'association à l'adresse suivante : contact@ffepgv.fr.

➤ Honorabilité des bénévoles

Le ministère des Sports met en place un contrôle systématique de l'honorabilité des animateurs bénévoles et des équipes dirigeantes des clubs sportifs. L'honorabilité correspond à l'obligation légale de ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative pour pouvoir accéder à une fonction.

En cas d'accès à des fonctions de dirigeant(e) ou d'animateur/animateur bénévole (occasionnel ou régulier), je suis informé(e) que les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la FFEPGV aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité, au sens de l'article L. 212-9 du Code du sport, soit effectué (consultation du bulletin n°2 et du FIJAIS).

Date et signature du licencié : ____/____/ 2026